



● politique

La conférence sociale faisait partie du programme du nouveau président de la république. Renommée "grande conférence sociale" ce qui lui a donné un petit parfum en terme de dénomination "réalisme soviétique"... (p 4)



● droit du travail

Le 4 juillet dernier, l'exPDG de France Télécom, Didier Lombard, et deux autres anciens dirigeants, ont été mis en examen suite à la plainte déposée par l'inspection du travail et la fédération SUDPTT fin 2009... (p 15)

modes d'emplois



www.snuteffsu.org

Numéro 40 | sept. 2012 | 1,50 € | Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU | Fédération Syndicale Unitaire

PÔLE EMPLOI FSU

● élections à Pôle Emploi

Pourquoi voter pour le SNU Pôle Emploi FSU ?

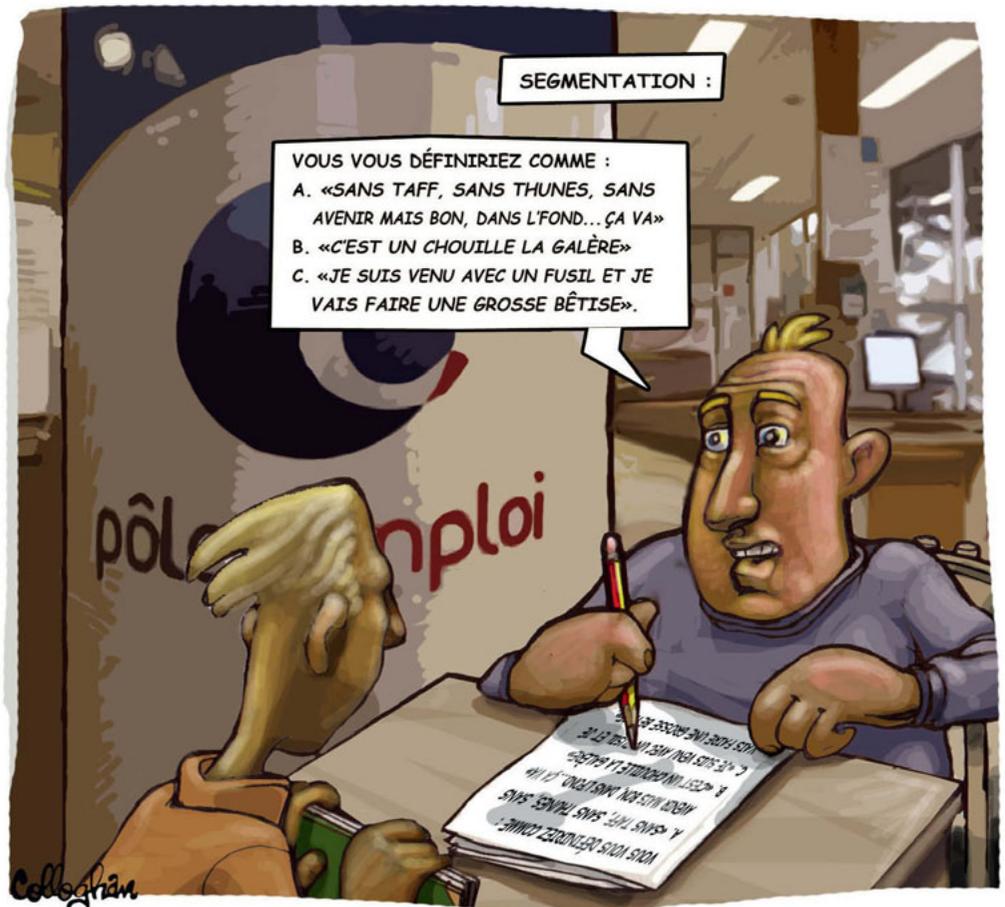
Toutes les Organisations Syndicales ne sont pas porteuses des mêmes valeurs... (p 6)

Encart "Spécial États généraux des conditions de travail."



Près de 400 personnes venues de toute la France métropolitaine et des DOM ont répondu présent ! 400 personnes mobilisées pour réfléchir, témoigner et nous aider dans notre lutte pour la défense du Service Public de l'Emploi, de ses usagers et de ses personnels. Fort de leurs expertises et de leurs savoirs les intervenantes nous ont permis d'enrichir nos réflexions et ont éclairés les débats pour la construction de nouvelles alternatives. Cet événement a ainsi constitué un moment fort de rencontres, de réflexions et de débats.

Pôle Emploi 2015 la gestion privée d'une activité de service public : danger ! (p 3)



● TEFI

L'inspection du travail en danger dans l'Indre

Dans ce département, cette institution est violemment attaquée par le patronat local... (p 11)

● 1/2 dans le monde, 3/4 à PE

Après les paroles, des actes ?

Dans l'UE, il est clair qu'il ne faut pas chercher où habite la citoyenne la plus favorisée, elle n'existe pas ! (p 10)

Entre espérance et inquiétude

Les 9 & 10 juillet, le président de la République ouvrait la grande conférence sociale. Toutes les organisations syndicales étaient conviées même si certaines, comme la FSU, n'ont pas été admises à tous les débats. Cet événement, dénote une attitude différente de la part du nouveau pouvoir, après les cinq ans du mandat Sarkozy marqués par le mépris affiché envers les corps intermédiaires et, plus spécialement, les syndicats. Concernant Pôle Emploi, le gouvernement a été contraint de créer 2000 emplois. C'est un simple retour à l'effectif de 2010 alors que la machine est au bord de la casse.

Si l'abandon de la loi Teps, contreproductive pour lutter contre le chômage, nous semble positif, nous constatons, en

revanche, avec inquiétude, qu'il n'y a apparemment pas de rupture politique dans le traitement appliqué aux étrangers. Les expulsions de Roms, sous prétexte d'insalubrité, au beau milieu de l'été, sont particulièrement choquantes. Le 21 juin, le CA de Pôle Emploi a voté le plan stratégique «Pôle Emploi 2015», y compris les représentants de l'État ! Le nouveau gouvernement de gauche valide donc un projet idéologiquement pernicieux, élaboré à 100% par un gouvernement de droite pure et dure ! À Pôle Emploi, le changement n'est pas encore pour maintenant, alors que la crise qui s'approfondit et la croissance constante du chômage appellent une véritable rupture dans les orientations générales et dans la reconstruction de Pôle

Emploi comme un véritable Service Public. Il faut négocier, de suite, une modification profonde de la convention tripartite et un plan de stabilisation interne dans un sens d'apaisement et d'humanisation.

Le Service Public de l'Emploi ne doit plus être un lieu de contrôle des privés-ées d'emploi, considérés-ées comme responsables de leur chômage. Des deux côtés du guichet, nous avons trop souffert des conséquences de cette idéologie suspicieuse. Le SPE doit être un lieu de ressources et d'appui.

Les élections professionnelles, CPL/CPN, CE, DP et CHSCT vont permettre au personnel de PE de choisir entre, d'une part, un syndicalisme de résignation et d'accompagnement, qui ouvre un boulevard

à la Direction et, d'autre part, un syndicalisme exigeant, combatif mais aussi, force de proposition. Le SNU Pôle Emploi se revendique de cette deuxième option.

Tous ces sujets sont traités dans ce numéro de Modes d'Emplois. Cerise sur le gâteau, il contient un encart spécial, détachable, consacré aux États Généraux des Conditions de Travail que le SNU a organisé en mars dernier à Paris et qui ont réuni plus de 500 salariés-es de Pôle Emploi. Les échanges ont été riches, passionnants. L'espoir est permis dès lors que nous sommes solidaires !

Bonne lecture et bonne rentrée à toutes et tous ●

Le SNU Pôle Emploi FSU

Modes d'emplois
Numéro 40
Septembre 2012
1,50 €

Journal du Syndicat National Unitaire de Pôle Emploi FSU - Fédération Syndicale Unitaire - www.snuteffsu.org

Directrice de la publication : Colette Pronost - colette.pronost@pole-emploi.fr • Rédacteur en chef et secrétaire de rédaction : Frédérique Payen et Claude Cherblanc - c.cherblanc@orange.fr • Comité de rédaction : Bruno Delpeuch-Bernard - Sabrina Mallet - Annie Lejeune-Bezirard - Marc Reneaux - Valérie Hoingne - Sylvette Uzan-Chomat - Philippe Sabater - Claude Kowal - Franck Messidor - Élika Szylit - Claude Cherblanc • Régie publicitaire : COM D'HABITUDE PUBLICITE : 05 55 24 14 03 • Conception graphique : Thierry Palau - www.graphiste-thierry-palau.fr • Illustrations : Michèle Le Bas et Mathieu Colloghan • Imprimé par ROTOGRAFIE, 2, rue Richard Lenoir, 93 100 Montreuil. N° ISSN : 1631-7777. N° CPPAP : 0912 S 06 221. Abonnement : quatre numéros par an, 6 €



AuServiceDuCE
une société du Groupe Alpha



FORMATION DES ELUS DE CE, DP, DUP, CHSCT

- Une quarantaine de thèmes de formation «inter» et «intra»
- Programmes «sur mesure»

ASSISTANCE TELEPHONIQUE AU QUOTIDIEN

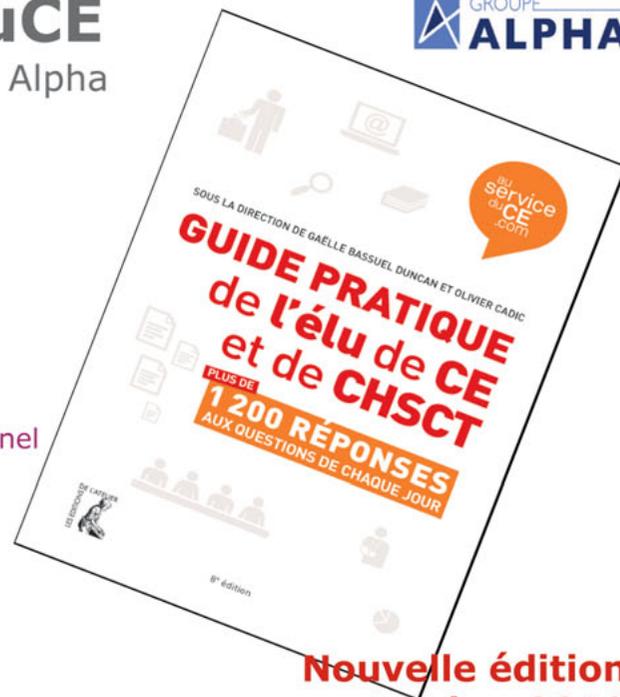
- Fonctionnement des instances représentatives du personnel
- Information juridique
- Droit du travail collectif et individuel

CONSEIL / EXPERTISE

- Accompagnement des élus dans leur rôle économique
- Audit des activités socio-culturelles
- Plan de formation, bilan social, licenciements, restructurations, etc.

SERVICES EN LIGNE

- Formation (e-learning)
- Information juridique et guide en ligne
- Boîte à outils (courriers types, etc)
- Sondages & enquêtes



**Nouvelle édition
septembre 2012**

Maintenant disponible
avec sa version en ligne

Agréé par la préfecture d'Île-de-France pour dispenser
la formation économique prévue par l'article L.434-10 du Code du travail.
Certifié pour la qualité des prestations de conseil.





● Plan Stratégique “Pôle emploi 2015”

La gestion privée d'une activité de service public : danger !

Le 21 juin 2012, le Conseil d'administration de Pôle emploi a validé le plan stratégique «Pôle emploi 2015» avec les voix des représentants de la CFTD, de la CGC (FO et la CFTC se sont mollement abstenues, la CGT était absente), mais aussi celles des représentant-es de l'État. Pôle emploi 2015 ne répond en rien à l'urgence sociale que connaît notre pays, toujours ancré dans une crise économique profonde. Les orientations qui y sont définies, ont un caractère profondément dangereux pour les usager-es, les personnels et le service public de l'emploi.

Un projet en inadéquation avec la situation économique du pays

Dès sa genèse, le SNU a dénoncé la grave inadéquation de la convention tripartite, déclinée aujourd'hui dans le plan stratégique pôle emploi 2015, avec la situation économique du pays. En effet, elle a été construite dans une optique de sortie de crise, ce qui ne correspond malheureusement pas à la réalité: les plans sociaux, mis sous cloche pendant les élections présidentielles, se multiplient et la courbe du chômage ne cesse de grimper.

La pierre angulaire du projet de la direction générale est la segmentation des publics avec trois niveaux d'accompagnement: renforcé, guidé et simple appui. Pour justifier cette méthode, il propose un slogan choc : « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin ». Ce qui apparaît, de prime abord, comme un redoutable argument est vite balayé lorsqu'on y regarde de plus près. En effet, dans le cadre de l'accompagnement renforcé, des collègues seront exclusivement chargés d'un portefeuille de 70 demandeuses et demandeurs d'emploi jugé-es comme en ayant le plus besoin. Concentrer nos moyens sur une partie très restreinte des DE aura pour conséquence que l'on fera encore moins pour la grande majorité de nos publics. Que se passera-t-il pour le 71ème DE qui se présentera dans nos services pour bénéficier lui

aussi d'un accompagnement renforcé dont il ou elle aurait légitimement besoin ? Est-il normal de le lui refuser ? Une des missions d'un service public est de combattre les inégalités : où est le principe d'égalité de traitement ? Cette série de questions, qui en appelle d'autres et que nous avons posées en comité central d'entreprise, sont restées sans réponse.

● **Nous tirons la sonnette d'alarme car c'est le modèle de gestion libérale de l'entreprise qui sera appliqué dans “Pôle emploi 2015”.**

Le modèle entreprise appliqué à Pôle emploi : nocivité pour les personnels et les usager-es !

Mais lorsque nous analysons plus en profondeur les mécanismes qui sous-tendent ce plan stratégique, nous tirons la sonnette d'alarme car c'est le modèle de gestion libérale de l'entreprise qui sera appliqué dans pôle emploi 2015. Concernant l'accompagnement, qui se mettra en place dès janvier 2013 après la fin de la phase transitoire d'abandon du SMP, se dessine une concurrence malsaine entre agent-es. Il y aura trois catégories de conseiller-es dont celle des «supers conseiller-es» qui feront l'accompagnement renforcé. Mais cela ne suffit

pas au DG, car la concurrence entre agences sera également de mise. La DG mettra en place des orientations nocives pour les personnels : volonté de réduire les durées de certains EID, de réduire les effectifs des structures, d'agir auprès de l'UNEDIC pour simplifier la réglementation de l'assurance chômage - nos métiers de l'indemnisation sont en danger - de supprimer l'intermédiation, silence assourdissant sur l'avenir de PES, des SAE et sur les EOS. La pression sur les collectifs et les individus augmentera car des indicateurs de résultats seront imposés à tous les niveaux ! La courroie de transmission de la DG sera les ELD, notamment les REP, ce qui va à l'encontre de la conception de leurs métiers qui est celle d'un appui technique et opérationnel à leurs équipes.

Par «effet miroir», le service rendu aux usager-es de Pôle emploi (DE et entreprises) sera lui aussi dégradé.

Une autre orientation s'impose

En s'appuyant sur la clause de révision-adaptation de la convention tripartite, une autre orientation s'impose. Comme nous l'avons précisé au directeur général lors du CCE du 15 mai 2012, « le SNU exige la mise en place de mesures d'urgences pour que Service Public de l'Emploi soit repensé et refondé, parce que le Service Public s'inscrit dans une continuité de droit, d'accès, d'égalité et donc dans la continuité de l'Etat.

Il doit produire de l'égalité et de la citoyenneté, de la solidarité. Sa finalité sociale est d'être au service de la collectivité. Nous réaffirmons les principes d'égalité, de continuité, d'accessibilité, de non-discrimination, comme principes fondamentaux du Service Public. Il permet l'accès à toutes et tous aux services de base que représentent la santé, l'éducation, les transports, l'emploi, la formation, la communication, l'information.... Il tient compte des réalités des territoires et des spécificités des départements et territoires d'outre mer ». Dans la lettre publique, que nous avons adressée au ministre le 24 mai dernier, le SNU a rappelé ces éléments en dressant toute une série de contre-propositions basées sur des mesures d'urgence internes et externes à Pôle emploi, ainsi que sur l'élaboration d'une véritable loi de programmation pluriannuelle sur l'emploi.

Ce plan stratégique est une orientation claire de convergence entre secteur privé et secteur public comme on peut notamment le constater avec la rupture sémantique : la substitution du client-e à l'usager-e... La direction générale sous prétexte de «modernisation» dans un souci de réactivité et d'efficacité veut appliquer à Pôle Emploi des techniques managériales libérales, le SNU continuera à s'y opposer et à défendre un véritable Service Public de l'Emploi.●

Emmanuel M'hedhbi

● La grande conférence sociale des 9 et 10 juillet 2012

Petit aperçu vu de l'intérieur



La conférence sociale faisait partie du programme du nouveau président de la république. Renommée «la grande conférence sociale» - ce qui lui a donné un petit parfum en terme de dénomination «réalisme soviétique» - elle a concentré un certain nombre d'enjeux politiques et sociaux importants, sur la forme comme sur le fond.

La grande conférence sociale a marqué une rupture de méthode sur plusieurs plans par rapport aux pratiques de l'ex-gouvernement, elle s'est voulue comme un cadre de réhabilitation du dialogue social avec les organisations syndicales, loin de la dénonciation virulente contre les corps intermédiaires qui fleurissaient dans les discours électoraux sarkozistes.

Une discrimination inadmissible

Elle s'est ouverte avec la présence de plusieurs organisations syndicales : la FSU, l'UNSA, et Solidaires - habituellement bannies de ce genre d'initiative - avec toutefois des limites puisque la détermination de la présence au sept tables rondes étaient basées sur le fait de siéger à différents organismes consultatifs, comme le conseil d'orientation des retraites, le conseil supérieur de la fonction publique, le conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie... Résultats, l'UNSA a pu siéger dans 4 tables rondes ; la FSU dans 3 (la table ronde n°2 : développer les compétences et la formation tout au long de la vie, la table ronde n°6 : assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale, la table ronde n°7 : moderniser l'action publique avec ses agents) ; Solidaires dans une seule table ronde.

Alors que la FSU est la 1ère organisation dans l'éducation nationale et à Pôle Emploi, cette typologie aléa-

toire l'a éliminée de la table ronde sur «le développement de l'emploi et en priorité l'emploi des jeunes.» D'autres ont été complètement éliminées comme les organisations de jeunesse telles l'UNEF ou la JOC et des organisations de chômeurs. Il apparaît particulièrement incongru de discuter sur l'emploi et le chômage en l'absence de ces organisations.

L'objectif central de la conférence sociale était contenu dans son sous-titre officiel : feuille de route sociale

Après l'introduction du président de la république, la synthèse finale du premier ministre a dressé un calendrier

- Alors que la FSU est la 1ère organisation dans l'éducation nationale et à Pôle Emploi, cette typologie aléatoire l'a éliminée de la table ronde sur «le développement de l'emploi et en priorité l'emploi des jeunes.»

assez fourni des négociations sociales, véritable calendrier de négociations pluri-thématiques, échelonnées au moins sur la première moitié de la législature. Au delà de la méthode, la question essentielle du «contexte financier contraint», selon l'analyse gouvernementale, a couru tout au long des différentes tables rondes et a présenté un obstacle omniprésent. En effet, toute analyse syndicale partant des constats, des dégâts et régressions sarkozistes pour aller à la nécessité d'une politique dyna-

mique pour l'emploi, les retraites, le pouvoir d'achat, les minima sociaux, la reconstruction des services public, se heurte à cette question.

La dette en soi n'a pas à être sacralisée, il faut en démêler les fils, la nature. Il peut exister des politiques économiques jouant sur des déséquilibres financiers porteurs de dynamique sociale positive. Fondamentalement, la question centrale réside à la fois dans les capacités à trouver des ressources nouvelles (notamment par une réforme fiscale audacieuse), à faire des choix politiques nouveaux affrontant les privilèges et les inégalités accumulés depuis plus de 20 ans.

La synthèse de Jean-Marc Ayrault comportait quelques coups de griffes en direction des organisations patronales

Il a notamment annoncé la fin des négociations «emploi-compétitivité» qui avaient été suspendues au mois d'avril - période électorale oblige - après avoir été lancées avec tambours et trompettes par Sarkozy. Il a également défendu le plafonnement des rémunérations des patrons des grandes structures publiques et la présence des organisations syn-

dicales dans les conseils de rémunérations patronaux et les conseils d'administrations.

Il n'en fallait pas plus pour que la délégation du MEDEF nous offre, à la sortie de la conférence, une démonstration savamment orchestrée de théâtre social. Après avoir ostensiblement refusé d'applaudir le discours du premier ministre, Laurence Parisot à la tête de la délégation du MEDEF a déclaré, devant une forêt de micros et de caméras, qu'il ne fallait surtout pas «parler de clash» mais que «le gouvernement ignorait totalement les réalités vécues par les entreprises.»

Le comportement des médias et leur attractivité vers telle ou telle délégation sont révélateurs à plus d'un titre - comme s'ils anticipaient avant les dates clés de 2013/2014 - la marginalisation en terme de représentativité de certains syndicats comme la CFTC ou la CGC.

En coulisse, d'autres cheminements sont en mouvement. L'exercice d'équilibre gouvernemental laisse entrevoir la quête propre à une orientation politique traditionnellement sociale-démocrate. La crise européenne, ses rebondissements et son actualité hexagonale pourraient renforcer cette recherche, allant vers la création d'un pôle syndical d'accompagnement consolidé. La CFDT, l'UNSA, une bonne partie de la CGC pourraient y poser dès aujourd'hui leur candidature.

Plusieurs thèmes sont restés dans le brouillard lors de ces 2 jours.

L'un a été de toute évidence maintenu dans ce statut : l'acte 3 de la décentralisation. Avant le vote d'une nouvelle loi, prévue à l'automne, le gouvernement a assuré qu'elle ferait l'objet de concertation. Dans la réunion du 9 et 10 juillet, aucune précision n'a été donnée sur son schéma général. On a même pu percevoir qu'il pouvait exister plusieurs versions entre un projet de régionalisation assez radicale et des conceptions plus équilibrées. Toutefois, nous avons pu nous féliciter de plusieurs déclarations officielles assurant que l'Etat conservait le contrôle national des politiques de l'emploi et qu'il veillerait à garantir les égalités territoriales. Il y a bien une forte différence entre une vision expansionniste découlant naturellement de la logique de gestion institutionnelle des régions et un projet articulant territorialisation et déconcentration maîtrisées. L'impact sur les missions et l'architecture même du service public de l'emploi est également totalement différent en particulier par rapport à la formation professionnelle et à l'orientation.

Il n'en fallait pas plus pour que la délégation du MEDEF nous offre, à la sortie de la conférence, une démonstration savamment orchestrée de théâtre social.

L'autre sujet au contour assez mal défini est le projet politique «de constitutionnalisation du dialogue social.» Le projet semble ouvrir la possibilité d'inscrire dans des lois, des accords issus de négociations entre «partenaires sociaux.» Ceci imposerait une révision de la constitution. On voit bien qu'ainsi, on se place à la charnière entre la légitimité du politique et la légitimité sociale du syndicalisme. Vaste question qui percute à la fois la crise grandissante de la sphère politique, les limites démocratiques de la constitution de 1958, et la distanciation entre les partis et les réalités sociales du pays. Symétriquement cette analyse entre en écho avec la faiblesse du taux de syndicalisation en France, les éléments accélérés de fragmentation et de dislocation sociale et les mouvements profonds souterrains ou visibles de recomposition syndicale. Sans oublier les problématiques générales de démocratie citoyenne et sociale telles que les consultations dans les entreprises, les services publics et les référendums.

Pôle emploi, le service public de l'emploi et la grande conférence sociale

Le rôle incontournable des services publics a été affirmé dans la grande conférence sociale. Pôle Emploi était présent institutionnellement à la table n°2 : le directeur général, Jean Basères y siégeant.

La nécessité d'un plan d'urgence en matière de formation professionnelle a été développée en particulier pour les demandeuses et demandeurs d'emploi avec le renforcement des liens conventionnels et le développement d'outils partagés entre les régions et Pôle Emploi.

En septembre prochain, un bilan doit être établi, notamment «sur les finalités et les modalités de la mise en œuvre du service public de l'orientation au sein des territoires. Une réflexion sera rapidement conduite avec les partenaires sociaux et les régions sur les évolutions envisageables de la commandes publique afin d'accompagner au mieux la mise en place d'un service public de la formation professionnelle.» La définition « du service public de l'orientation » n'est pas complètement stabilisée. Même si les déclarations de Thierry Repentin - ministre délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage - intégrant «beaucoup de critiques sur la méthode de construction très administrative et peu partenariale» sont assez préoccupantes. La pression des différents organismes des chambres de commerce et d'industrie, d'agriculture, de métiers très fortement relayée par les organisations patronales pour être intégrées dans les structures du SPO est très inquiétante. Elle s'oppose directement à notre conception de la composition et des missions d'un réel service public.

La bataille est loin d'être terminée pour un véritable plan de reconstruction à grande échelle du service public de l'emploi.

Notre présence à la conférence sociale a permis d'affirmer très fortement la place de l'ensemble des composantes du service public de l'emploi dans toute politique de l'emploi que ce soient les missions locales, l'AFPA, et les services du ministère du travail totalement oubliés et Pôle Emploi. Un coup d'arrêt semble avoir été mis à la destruction de l'AFPA mais la bataille est loin d'être terminée pour un véritable plan de reconstruction à grande échelle du service public de l'emploi. ●

Noël Daucé

En bref

Enfin des bonnes nouvelles !

Malgré la crise, il y a encore des secteurs porteurs. Le groupe de luxe LVMH – champagne, sacs en croco et «sent-bon», dirigé par Bernard Arnault, 4ème fortune mondiale, a vu son chiffre d'affaire croître de 26% au premier semestre 2012. L'Oréal Luxe, la boîte de Mamie Bettencourt progresse plus modestement, mais de 18% quand-même.

La clientèle se bouscule également dans les boutiques de Pôle Emploi qui n'ont pas désempli de tout l'été. Son PDG compte beaucoup sur sa nouvelle stratégie commerciale, Pôle Emploi 2015, qui devrait lui permettre de maintenir sa part de marché, voire de la faire progresser.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org

Après une polémique, Pôle emploi publie une offre pour un sauna libertin

Après une polémique déclenchée par l'administrateur d'une chaîne de saunas libertins à qui Pôle emploi avait refusé la publication d'une offre d'emploi, l'opérateur public s'est ravisé mercredi en évoquant un «malentendu», suscitant la colère des syndicats.

L'offre publiée par Pôle emploi sur son site est ainsi formulée : «Établissement libertin à Evreux cherche agent polyvalent pour entretien des locaux, accueil de la clientèle, entretien des équipements et des serviettes, service au bar. Le candidat est résistant aux variations importantes de températures, discret, ouvert d'esprit et à l'écoute. Débutants acceptés.»

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org

Le chômage de nouveau en forte hausse en juin

Le gouvernement va devoir de nouveau compter sur une mauvaise nouvelle sur le front du chômage. Les chiffres du nombre de demandeurs d'emploi, publiés mercredi 25 juillet par le ministère du travail, font apparaître une nouvelle forte hausse. Le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A (sans aucune activité) a augmenté de 0,8 % en un mois, soit 24 900 personnes de plus. En incluant les chômeurs ayant une activité réduite (catégories B et C), la hausse atteint même 49 900 personnes (+ 1,1 %).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org



ENSEMBLE, DÉBATTONS, CRÉONS, AGISSONS !

➔ Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org

Tous les 3 ans, les élections professionnelles sont un moment clé de la vie collective de notre Établissement. A partir du 13 septembre pour les élections CPL et CPN et à partir du 25 octobre 2012 pour les élections CE et DP, chacun d'entre vous recevra son matériel de vote. Prenez le temps ! de voter.



VOTER

un droit pour se faire entendre

Pourquoi voter ?

Chaque agente et chaque agent est concerné-e par l'histoire de Pôle Emploi. Dans le contexte actuel, il est très difficile de trouver les ressources pour se faire respecter et pour se défendre, en restant isolé-e.

Voter permet, ainsi, d'exprimer sa volonté, de se faire entendre et d'être défendu-e. Les organisations syndicales tiennent un rôle essentiel au cours de toutes les luttes et lors des négociations. Voter massivement c'est conférer plus de légitimité à vos élu-es. Voter massivement renforce vos représentants et représentantes, face à l'Établissement. Voter massivement, c'est accroître le poids de votre contre-pouvoir.

Pourquoi voter pour le SNU Pôle Emploi FSU ?

À travers son vote, on choisit par qui l'on souhaite être représenté-e. Toutes les Organisations Syndicales ne sont pas porteuses des mêmes valeurs.

Le SNU porte l'idée d'un syndicalisme original : la construction d'un rapport de force est toujours indispensable, mais la participation par des contre-propositions est également nécessaire pour avancer, progresser... Les actions collectives sont nécessaires pour marquer ce rapport de force, mais la négociation n'est pas une compromission. Toute la difficulté d'un syndicalisme

efficace réside dans la diversité de ses interventions. Sur le terrain de la contestation comme sur le terrain de la construction, le SNU n'est ni un syndicat d'accompagnement de la Direction, ni un syndicat d'opposition systématique.

Le SNU est un lieu de débats, de réflexions, ouvert à toutes et tous : il se bat pour les droits de tous les personnels, syndiqués et non syndiqués. Le SNU est exigeant quant à la force de sa représentation auprès des instances décisionnaires.

Le SNU est un syndicat de lutte : il réussit, au travers de ses luttes et dans les négociations, à peser face à la Direction. Le SNU ne se résigne pas et agit dans le CCE, les CE, les CHSCT, les réunions des DP, les CPL et les CPN et tout autre lieu de négociations. Le SNU se mobilise dans une perspective d'avenir optimiste.

Le SNU est un syndicat démocratique : il propose des pratiques plus justes et transparentes dans les instances, pour faire entendre vos voix et faire émerger des projets nouveaux dans l'intérêt de tout le personnel.

Le SNU est un syndicat citoyen : il défend les missions de Service Public de Pôle Emploi pour protéger et faire progresser les droits des personnels et des publics. Dans cette optique, le SNU s'oppose à toutes les mesures

répressives à l'encontre des chômeurs et des chômeuses. Afin d'assurer nos missions, et rendre le meilleur service possible aux usagers et usagères, nous pensons qu'il est vital d'embaucher massivement du personnel en CDI et de le former correctement. Cela doit passer prioritairement par la titularisation des précaires de Pôle Emploi.

Le SNU est un syndicat à l'écoute des préoccupations du personnel et, entre autres, de ses conditions de travail. C'est dans cette optique que nous avons organisé en mars dernier, les États Généraux des Conditions de Travail, dans la perspective de déployer des résistances et des actions qui permettent de stopper les organisations de travail pathogènes.

Le SNU est un syndicat qui ne marchand pas sa signature : le mandat qui vient de s'écouler a été marqué par la négociation de nombreux accords dans laquelle le SNU a été force de propositions et a signé ceux marquant une réelle avancée pour le personnel.

Dans le mandat qui s'ouvre, le SNU se battra pour :

- Faire vivre et évoluer le statut de 2003 pour assurer des garanties aux agents et aux agentes de droit public, qui ont choisi de ne pas opter : une amélioration salariale, la revalorisation des grilles indiciaires, l'attribution du 13^e mois, l'allocation vacances...

- La mise en place d'une compensation de la perte de pouvoir d'achat ressentie en 2010 et 2011. Pour la deuxième année consécutive, la Direction Générale refuse toute augmentation générale de la part fixe et de la valeur du point pour le personnel de droit privé.

- Une égalité de traitement en termes de mobilité, avec la mise en place de commissions paritaires pour l'ensemble du personnel.

- Le respect de l'égalité professionnelle avec, entre autres, la disparition des écarts salariaux entre les femmes et les hommes.

- Un plan de formation qui réponde réellement aux besoins et aux aspirations des personnels.

- La création d'une structure nationale gérant les œuvres sociales pour permettre la mutualisation, l'égalité d'accès aux prestations, la prise en compte des revenus et l'intégration des précaires et des retraité-es, sans empiéter sur les prérogatives des Comités d'établissement.

- L'aboutissement de la négociation d'une classification des métiers de Pôle Emploi, qui reconnaisse l'expérience, l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble du personnel.

Si vous voulez vous faire entendre, dire stop aux attaques du libéralisme, défendre le Service Public de l'Emploi, bénéficier de vos droits et en construire de nouveaux, rejoignez-nous ! ●

Philippe Sabater

La construction d'un rapport de force est toujours indispensable, mais la participation par des contre-propositions est également nécessaire pour avancer, progresser...

Si vous voulez vous faire entendre, dire stop aux attaques du libéralisme, défendre le Service Public de l'Emploi, bénéficier de vos droits et en construire de nouveaux, rejoignez-nous !

● L'emploi durant l'occupation (suite de MdE n°39 p.8)

Le tout État au service de la pire des politiques

En septembre 1940, on compte 1 100 000 personnes au chômage. En mars 1943, elles ne sont plus que 43 000. Pourquoi un tel écart ?

Une conception réactionnaire du travail et de l'emploi

Le régime de Vichy joue d'abord sur la peur du chômage pour faire accepter ce qu'il présente comme un traitement du chômage mais qui se révèle être plutôt une volonté d'application à la société de la conception d'inspiration chrétienne du travail comme obligation divine. Pour Pétain, il s'agit de «rétablir...le goût de l'effort, du travail manuel et non intellectuel du paysan, de l'artisan, du métier» car «seuls le travail et le talent deviendront le fondement de la hiérarchie française.» Contre «l'individualisme destructeur qu'il faut éliminer car «destructeur du travail» et prônant «le droit à la paresse.» La lutte contre le chômage fournit l'occasion de soumettre l'individu à la communauté représentée par la famille, le corps professionnel et la patrie. Le travail, considéré comme une valeur en soi ne comporte pas nécessairement un droit à l'emploi ni même le droit à un salaire. L'expression «sans emploi» disparaît au profit de «sans travail» au sens de «sans occupation.» En tant que sans travail, dont elle ne constitue d'ailleurs qu'une sous catégorie, la personne au chômage est sévèrement surveillée, même si elle est temporairement reconnue et secourue, avec la hantise constante du «chômeur professionnel» présenté comme héritier du Front Populaire. Non seulement l'indemnité de chômage est faible mais encore, la personne devra 2 heures de service gratuit par jour à la municipalité.

Une politique à base de discriminations, de contrôle social renforcé et de maquillage de la réalité

Au départ, les fers de lance des politiques de l'emploi sont constitués par le Commissariat à la Lutte contre le Chômage - CLC - et par celui de la Jeunesse chargés, de mettre en place un traitement social du chômage. Leur action s'appuie à la fois sur un certain nombre de mesures à caractère nettement discriminatoires (voir numéro précédent), sur un contrôle social renforcé avec des regroupements en

équipes, camps et chantiers, sur un fichage minutieux réalisé par les services de placement et enfin sur des procédures visant à masquer la réalité. En effet, un certain nombre de personnes ne sont pas comptabilisées comme étant au chômage: celles qui dans l'attente d'un emploi, sont «occupées» à des travaux d'intérêt général, celles qui sont en «reclassement» ou formation professionnelle et celles qui sont utilisées dans des mesures à fort contenu rééducatif. Le chômage partiel non plus n'est pas comptabilisé. Leur seul avantage résidera, l'heure venue, dans le fait de ne pas figurer en tête

● **Le travail, considéré comme une valeur en soi ne comporte pas nécessairement un droit à l'emploi ni même le droit à un salaire.**

des recrutements pour les entreprises au service de l'Allemagne. Mais très vite ce traitement «social» va s'effacer, notamment en zone occupée, au profit d'un prétendu traitement économique recouvrant en fait une politique de collaboration. Le Commissariat à la Lutte contre le Chômage est démantelé dès juin 1942 et les chantiers qui lui restent attachés à l'époque sont presque tous fermés pour risque de subversion...

Un plein emploi sous contrainte maximum

En fait le retour au plein emploi, début 1943, est surtout le résultat, à partir de l'invasion allemande de la zone sud fin 1942, d'un prélèvement de main-d'œuvre organisé par l'administration française elle-même, soit directement pour l'occupant pour ses usines en Allemagne, soit pour les usines prioritaires travaillant pour lui sur le sol français. Par vagues successives, d'abord sous la forme du «travail volontaire» puis sous celle du service du travail obligatoire (STO), 700 à 750 000 personnes sont concernées surtout des jeunes et des ouvriers. L'évanouissement dans la nature de plus de 100 000 jeunes cherchant à y échapper accroît la pénurie de main d'œuvre ce dont se plaignent le patronat et des entreprises travaillant pour l'Allemagne

comme Renault ou Gnome & Rhône. Après une période 1940-42 de sous-emploi, on passe à une période de crise de main d'œuvre. Sous la pression allemande et patronale, la norme légale des 40 heures hebdomadaires est largement dépassée pouvant aller jusqu'à 50 heures. Les Offices de placement départementaux et municipaux «renovés» dépendant de l'Inspection du Travail et du Secrétariat d'État au Travail, par leur activité méticuleuse de fichage, deviennent un rouage essentiel de la collaboration. Les listes de travailleuses et travailleurs précaires ou saisonniers, de personnes au chômage, d'auxiliaires sont régulièrement mises à jour. C'est là qu'ils puisent les «volontaires» pour un travail en Allemagne qu'on peut qualifier de forcé car un travail trouvé par un office de placement peut être pour n'importe où

et pour n'importe quoi. Y sont ensuite prélevés les «astreints au service obligatoire» (STO). Tout s'organise dans le cadre de recensements successifs, de convocations contraintes, de tris physiques - avec visites médicales et tests d'aptitudes - et de classifications par sexe, avec envoi à la police de l'identité des réfractaires. Le «sale travail» est réalisé par l'administration de Vichy pour l'occupant. C'est bien l'intervention de ce dernier qui est à l'origine de la résorption du chômage mais à quel prix !

Sous le régime de Vichy, l'État a essayé les pires politiques en matière d'emploi pour finir par mettre en œuvre celles décidées par d'autres mais en utilisant ses propres moyens. Il a dévoyé ainsi l'ensemble des services de l'État. ●

Jo Gabriac



Artemisia Gentileschi

Grande peintre italienne de l'école caravagesque, auréolée de gloire au 17ème siècle, Artemisia Gentileschi avait sombré dans l'oubli avant sa redécouverte au début du 20ème siècle. Comment cette amnésie a-t-elle été possible ? Comment une œuvre aussi spectaculaire et aussi brillante a-t-elle pu être ignorée des ouvrages d'histoire de l'art par ailleurs érudits et si souvent peuplés d'auteurs mineurs ?



Judith et Holoferne - Artemisia Gentileschi 1612-1613 ▲

De l'artisan à l'artiste

Orpheline de sa mère à un âge très tendre, elle est apprentie dans l'atelier de son père, le peintre Orazio Gentileschi, où elle apprend dès l'enfance à broyer les couleurs et se montre précocement douée pour la peinture et le dessin. Dans le contexte socioprofessionnel de son temps, où le travail de l'artiste gardait encore trace de celui de l'artisan, son père la destinait à prendre sa relève

et être celle qui, dans son atelier, formerait les apprentis, et réaliserait sur ses indications les tableaux dont il aurait commencé l'esquisse. Elle est donc une femme de métier et ses toiles en témoignent par la maîtrise

● On peut se demander
● ce qu'elle a dérangé
● pour que la mémoire
● l'ait ainsi ensevelie ?

de leur composition, par la virtuosité du dessin, par la splendeur de la palette, la science des drapés, par l'impeccable reproduction des étoffes de la moire de la soie, et de l'épaisseur des velours.

Mais elle n'est pas seulement une habile et scrupuleuse artisan. Elle est aussi une grande artiste dont on peut se demander ce qu'elle a dérangé pour que la mémoire l'ait ainsi ensevelie ?

La rencontre avec ses peintures apporte peut-être une part de la réponse. De l'école du Caravage, ami de son père, elle a gardé l'expression narrative. Chaque tableau d'Artemisia Gentileschi est une mise en scène saisie sur le vif d'une apothéose dramatique. Héritage également du Caravage, les éclairages latéraux, l'évocation de l'espace scénique par la présence du rideau rouge - apparu dans le théâtre italien au XVIème siècle - et certains cadrages à mi-corps qui mettent en valeur l'expressivité des visages.

Comme Caravage, Artemisia sait aborder un récit biblique comme dans l'histoire de Judith et Holoferne avec des mises en scène audacieusement réalistes et très peu politiquement correctes : le sang jaillit à flot de la gorge tranchée d'Holoferne et son regard se révolse.

Crudité et réalisme

Là s'arrête la comparaison possible entre les deux tableaux. La Judith du Caravage semble se tenir à distance de ce qu'elle accomplit, et égorge avec répugnance le général de Nabuchodonosor, avec le soutien tacite d'une vieille servante. La Judith d'Artemisia Gentileschi ne s'embarrasse d'aucune considération morale ou philosophique à propos d'un acte dans lequel sa servante et elle-même sont entièrement, physiquement absorbées.

Les femmes ne sont pas de douces et faibles créatures dans l'œuvre d'Artemisia. Elles peuvent être très en colère et déterminées.

Un autre récit biblique, « Suzanne et les vieillards », est l'occasion choisie par Rembrandt par exemple pour



◀ Judith décapitant Holoferne - Caravage vers 1598



▲ Suzanne et les vieillards – Rembrandt 1647

placer le spectateur en position de voyeur devant la nudité pitoyable d'une victime. Dans cette œuvre de jeunesse d'Artemisia alors âgée de seize ans, Suzanne exprime clairement sa colère et son dégoût face au harcèlement sexuel et au chantage de diffamation que lui font subir deux vieillards salaces.

Sans doute l'histoire de Suzanne évoque-t-elle des échos personnels pour Artemisia. Le monde antique où évolue Suzanne, où la parole des femmes est toujours mise en doute, où leur vie a toujours moins de poids que l'honneur de l'homme dont elles ne sont qu'une propriété légitime, ressemble fort au monde dans lequel évolue la jeune peintre.

Recluse et surveillée

Recluse chez elle par son père, autorisée à de rares sorties matinales pour se rendre à l'église, toujours chaperonnée par une voisine et par ses frères, la jeune Artemisia est l'objet de la surveillance constante, concupiscente et médisante de tout un tas de voisins et relations masculines de son père. On trouve plusieurs évocations de cette ambiance dans les témoignages du procès pour la défloration avec violence de sa fille que son père tentera à un autre peintre, Agostino Tassi. Artemisia, n'ayant pas accès aux Beaux-arts, interdits aux femmes, son père lui a fait donner des cours particuliers par ce peintre, célèbre pour sa connaissance des règles de la perspective. Ayant par cela ses entrées au domicile des Gentileschi, Agostino Tassi violera Artemisia âgée

de dix-huit ans. L'exposé des faits du procès dit «Depuis (le viol), Agostino a toujours poursuivi Artemisia et en a profité comme d'une chose qui lui aurait appartenue, lui ayant fait promesse au moment de la défloration de l'épouser, alors qu'il était marié. «Cette liaison sous double contrainte de salir la réputation de la jeune femme et la promesse de l'épouser, durera une année entière.

Pendant son procès, Artemisia devra subir un humiliant examen gynécologique et sera torturée afin que les juges se convainquent de sa bonne foi. On lui appliquera pour cela l'épreuve des sibilli, ces petits lacets enserrant les doigts jusqu'à briser les phalanges.

Artemisia, moins de dix ans après les humiliations et la violence du viol et de ce procès sera une peintre célèbre, la première femme à être admise à l'académie de dessin de Florence où elle est allée s'établir. Puis elle séjournera à nouveau à Rome, à Venise puis à Naples, avec une influence croissante. La jeune femme analphabète et recluse dans l'atelier paternel, deviendra une artiste reconnue parmi ses pairs, une femme libre, protégée de plusieurs mécènes et entretiendra une correspondance avec Galilée, rencontré à Florence.

Un des fils rouges de sa peinture, sera ses multiples représentations d'héroïnes historiques ou légendaires, femmes énergiques et courageuses. Et c'est peut-être la raison pour laquelle sa peinture, dérangeant les représentations convenues, a été si longtemps oubliée. ●

Sylvette Uzan Chomat

► Suzanne et les vieillards – Artemisia Gentileschi 1610



Ce qu'ils en ont pensé...



SARALITA

☆☆☆☆☆

«Une mise en espace très classique avec un éclairage pas toujours approprié. Reste que les oeuvres d'Artemisia sont saisissantes. Les figures féminines reflètent la liberté, la force de caractère qui la caractérisait.»



RAMESU MA

☆☆☆☆☆

Artiste féminine qui su s'imposer à une époque où peu de femmes émergeaient. Expo très intéressante qui permet de mieux connaître l'artiste et son œuvre.



Eric F.

☆☆☆☆☆

Pas de révolution picturale pour ce peintre largement inspiré du Caravage (thématiques, maîtrise du clair-obscur...) mais une des seule femmes-peintre de l'époque qui passera à la postérité. Magistrales déclinaisons de Judith et sa servante, assassinant son bourreau, écho à l'histoire personnelle d'Artemesia, violée dans son enfance. La figure de la femme, forte, libre, déterminée est magnifiée tout au long de l'exposition. Une belle découverte.

● La clause européenne la plus favorisée

Après les paroles, des actes?

La Clause de l'Européenne la plus favorisée portée par l'association « Choisir » vise à établir, à partir de l'analyse comparée des droits des femmes dans l'Union Européenne, un ensemble législatif constitué des meilleures lois appliquées dans l'Union et applicables à toutes les citoyennes européennes.

Quatorze lois recensées !

En 1979, Gisèle Halimi a lancé cette idée par ces mots : « Notre objectif, je l'appellerai la Clause de la citoyenne la plus favorisée. Chaque citoyenne devra bénéficier du statut le plus progressiste, le plus juste, le plus féministe en vigueur dans un pays membre [...] Le nivellement, dans l'Europe des femmes, doit se faire par le haut. »

Ainsi, dans 27 pays de l'Union européenne une analyse et comparaison de la situation des

femmes a été effectuée. Il est clair qu'il ne faut pas chercher où habite la citoyenne la plus favorisée, elle n'existe pas ! Et quatorze lois favorables aux femmes ont été recensées qui pourraient s'appliquer aux 253 millions de citoyennes européennes ! Cette analyse a fait apparaître cinq thèmes essentiels que sont : le choix de donner la vie, le droit de la famille, les violences, le travail et la politique.

Cette clause est un projet politique qui n'est possible que si les politiques s'en emparent.

En février 2010, l'Assemblée nationale a adopté par un vote à l'unanimité moins 7 voix la proposition du Parti Socialiste visant à améliorer par le haut les droits des femmes en Europe, inspirée de la Clause de l'européenne la plus favorisée, déposée par Jean-Marc Ayrault et Pascale Crozon.

Le Parti Socialiste a fait réapparaître un ministère des droits des femmes. Un acte important que les féministes ont salué. Cependant, malgré une parité quantitative, la répartition encore très genrée des ministères (l'économie, l'intérieur, la défense restant des domaines attribués à des

hommes) montre bien que l'égalité réelle, même si elle semble en bonne voie, n'est pas atteinte.

Il est à espérer que le gouvernement Ayrault saura se saisir de ce travail d'analyse pour faire évoluer les droits des femmes tant au sein du parlement européen qu'au niveau de l'assemblée nationale. La clause de l'européenne la plus favorisée constitue une étape

dans l'émancipation des femmes, pour une société de justice, de liberté et d'égalité. Le parti socialiste français déclarait s'être « emparé de la thématique des violences envers les femmes mais doit aller encore au-delà, dans la perspective du retour au pouvoir en 2012... » Le retour au pouvoir est chose faite non ? ●

Frédérique Payen

Quelques exemples

Avortement : la Suède

Pour le respect de la liberté des femmes à disposer de leur corps. Le délai légal doit cependant être, au minimum, de 12 semaines (délai légal le plus répandu en Europe) et sera au maximum celui du modèle suédois, soit 18 semaines.

► Contraception : les Pays-Bas

Pour l'accès à la contraception direct, libre et gratuit. L'État assure l'information, la disponibilité et la gratuité pour les mineures et les femmes adultes.

► Le contrat d'union civile : la Belgique

Pour leur contrat d'union civile garantissant des droits élevés et ouverts tant aux hétérosexuels qu'aux homosexuels, à côté du mariage.

► Le congé parental : la Suède

Pour son haut niveau de rémunération du congé parental, et l'esquisse du système de l'alternance (une partie du congé réservé au père).

► Violences conjugales : l'Espagne

Pour la sensibilisation à la violence de genre dans les écoles dès le plus jeune âge, en apprenant, dans le cadre de la scolarité, à décrypter les images sexistes présentes dans les publicités et les médias. Pour la formation des interlocuteurs des services publics à reconnaître les femmes victimes de violence afin de les diriger vers les services de police et les centres d'accueil. Pour les mesures de protection d'urgence de la victime, imposant la séparation physique de la victime et de l'auteur des violences dans un délai rapide en garantissant la protection des victimes. Pour l'inscription dans la loi de l'ouverture de Centres d'accueil et d'hébergement des victimes de violences et l'investissement des moyens nécessaires, dans tous les départements, pris en charge par l'État en relation avec les services publics sociaux et de santé. Pour des sanctions fortes contre les auteurs de violences assorties de programmes d'aides spécifiques.

► Prostitution : la Suède

Pour l'abolition, de fait, de la prostitution ; pour la pénalisation du client ; pour l'impunité accordée aux prostituées. Pour les centres d'aide destinés aux prostituées, favorisant leur insertion sociale, en portant une attention particulière aux victimes de la traite, étrangères en situation irrégulière ; pour l'implication des médias dans la dénonciation de la prostitution par des campagnes d'information en relation avec différents ministères ; pour la protection accordée à la prostituée qui dénonce le proxénète et la traite.

► Politique : la Belgique

Pour l'inscription de la parité dans la Constitution et son dispositif législatif imposant une parité absolue et des quotas, pour toutes les élections.

Le nivellement, dans l'Europe des femmes, doit se faire par le haut

253 millions

Quatorze lois favorables aux femmes ont été recensées qui pourraient s'appliquer aux 253 millions de citoyennes européennes

L'égalité réelle, même si elle semble en bonne voie, n'est pas atteinte

Elles ont réclamé une rencontre tripartite, patronat/syndicats/administration, dans un souci de permettre aux agents de contrôle d'effectuer leur travail. Le 9 novembre, les unions départementales CGT, CFDT, UNSA et FO s'adressent elles aussi au ministre du travail en lui demandant «d'apporter par écrit et publiquement [son] entier soutien aux Inspecteurs du Travail mis en cause.» La FSU et Solidaires rejoindront rapidement ce mouvement contre des «méthodes patronales de dénonciation calomnieuse ne reposant sur aucun fait objectif, [et qui] démontrent uniquement une volonté récurrente de se soustraire au droit du travail» alors que dans le département «la majorité des entreprises ne disposant d'aucune représentation du personnel, l'Inspection du Travail reste souvent l'interlocuteur privilégié en matière d'information en droit social.» Le ministre répond le 14 décembre en soutenant ses services - c'est un minimum - et demande au président de l'UDEI de «participer activement à l'apaisement de la situation dans [son] département.»

... **«Les deux Inspecteurs du Travail incriminés sont maintenant menacés physiquement et moralement et des dégradations volontaires sont pratiquées dans leur vie privée, à leur domicile.»**

Rassemblement à Châteauroux le 23 février 2012,

Les six unions départementales des organisations syndicales de salariés de l'Indre et l'ensemble des organisations syndicales nationales du ministère du travail appellent à un rassemblement. L'appel vise à permettre aux agents de l'inspection du travail de «pouvoir exercer leurs missions indépendamment de toutes pressions, qu'elles soient patronales ou hiérarchiques.» C'est une première historique de voir ainsi les unions départementales interprofessionnelles mobilisées aux côtés des syndicats du ministère du travail pour la défense du service public d'inspection du travail !

Juin 2012. Michel Sapin, nouveau ministre du travail, est un élu de l'Indre. La situation s'est encore dégradée et c'est un «droit d'alerte» qu'adressent désormais les organisations syndicales de l'Indre pour rencontrer le nouveau ministre : «les deux Inspecteurs du Travail incriminés sont maintenant menacés physiquement et moralement et des dégradations volontaires sont pratiquées dans leur vie privée, à leur domicile.» Une délégation a été rapidement reçue par un conseiller technique du cabinet du nouveau ministre qui tient à ce qu'il y ait une sortie positive de cette situation de crise. L'absence de reproches professionnels à l'encontre des inspecteurs a été réaffirmée. La solution du conflit ne doit pas non plus se traduire par une vacance du service public d'inspection du travail dans un département qui n'en a que trop souffert. Il appartient à Michel Sapin et à son équipe d'imposer l'autorité de l'État et de ses services en matière de droit du travail. Cela, tant vis-à-vis des organisations patronales qui suivent ce dossier de près, que vis-à-vis de sa propre administration qui, lors du quinquennat précédent, a vu son statut de «service public» réorienté vers un «service aux entreprises.»

En ce début juillet 2012, le sénateur-maire socialiste d'Orchies a fait obstacle à un contrôle coordonné de plusieurs services intervenant à l'occasion du passage du Tour de France dans sa ville. Le ministre a été prompt à dénoncer publiquement ce comportement inacceptable d'un élu de la nation. Espérons qu'il saura user de la même fermeté à l'encontre des groupes de pression patronaux qui s'activent dans bien des endroits pour dissuader les agents de contrôle d'exercer leurs prérogatives professionnelles.

La situation à Châteauroux ne va pas se régler de façon instantanée. Le minimum attendu est un positionnement sans équivoque de l'administration pour soutenir ses agents dans le cadre de leur activité professionnelle. Cela n'est rien moins que nécessaire pour garantir un État de droit et assurer l'ordre public social. Le ministre nommé sous l'étiquette du changement c'est maintenant va-t-il faire ses preuves ? ●

François Cassard



la rubrique à Désirée Ductible

Pôle emploi : les jeux catastrophiques sont ouverts !

En direct des sites de Pôle Emploi, les personnels sont dans les starting-blocks ! Chaque jour, ces agent-es tout juste de retour de vacances, vont affronter des épreuves encore et toujours remarquables de difficultés, concoctées par le staff de la DG.

D'ores et déjà, des médailles et des records :

Dans le 1000 mètres dans les couloirs à la recherche d'une réponse sur l'indemnisation, c'est encore un-e CDD qui emporte la médaille d'or. Lors de la première épreuve du triathlon, le tir - au flanc-, les agent-es ont été très très largement menés-es du début à la fin. Demain, dans la seconde épreuve, ces mêmes agent-es, avec une équipe loin d'être au complet n'ont, nous le craignons, aucune chance face au chômage qui grimpe !

A noter, en boxe, l'abandon par KO des DE face au 39-49. Des DE qui ont bien du mal encore cette année dans ces épreuves puisqu'ils s'inclinent aussi en triple saut ... vers la sortie de galère et en saut en hauteur... de considération.

Une seule victoire à leur actif... en longueur... de file d'attente à l'accueil !

En 400 mètre nage libre en eaux troubles, le plan stratégique avec son capitaine Jean Bassères l'emporte très facilement comme dans le lancer d'agent-es dans les RPS.

Ah, j'apprends à l'instant que c'est encore Jean Bassères et son équipe qui ramènent une médaille d'or ; en Basket : avec un nombre impressionnant de lancer des offres d'emplois dégradants pour les femmes, des paniers spectaculaires dignes du meilleur sexisme ordinaire.

Quels athlètes, quelle performance !

Mais c'est sans compter sur les agent-es qui n'ont pas dit leur dernier mot et vont tout faire pour stopper cette rafle de médailles par l'équipe de Jean Bassères.

Dans la course aux urnes pour les élections professionnelles, on compte sur les agent-es qui ont là tous les atouts en main et peuvent réaliser une grande performance qui restera dans l'histoire des jeux !

Le SNU sera un atout non négligeable auprès des personnels pour contrer l'équipe de la DG, redoutable mais pas imbattable ...

En direct des sites de Pôle Emploi, Désirée Ductible, supportrice inconditionnelle des agent-es qui rend l'antenne mais garde le cap ! ●

Désirée Ductible



Nos signatures sont vos voix...
Nous ne les braderons pas !

► Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snuteffsu.org

Il faut se DÉ-SEN-DE-TTER

On nous le dit sur tous les tons : méchamment façon UMP ou Bayrou avec la règle d'or, gentiment façon PS avec le refus de la règle d'or mais le «moins possible de dette», sournoisement façon FN qui ne dit rien. Rares sont ceux qui préconisent de vivre avec comme on l'a toujours fait depuis que les statistiques existent : environ 250 ans.

Essayons d'y voir clair

Il n'y a pas une dette, mais plusieurs dettes : la dette publique -la dette souveraine d'un État-, la semi-publique (aux USA par exemple la dette des États ou des villes), et la dette privée.

La dette publique du «Top Ten» des pays de l'UE est de 7. 707 milliards € - chiffres 2011-. Le «Top Ten» regroupe l'Allemagne, l'Italie, la France, l'Espagne, les Pays bas, la Belgique, la Grèce, l'Autriche, le Portugal, et l'Irlande. En pourcentage du PIB cela varie de 143 % pour la Grèce à 72 % pour l'Autriche. La France est 7ème du classement avec 82 %.

La dette publique totale des USA a atteint 14 712 milliards de dollars, soit plus de 100 % du PIB, celle du Japon dépassant les 200%.

La dette privée se décompose en dette des ménages, dettes des entreprises et dettes des banques.

La dette des ménages est due au surendettement, aux achats immobiliers avec la garantie hypothécaire et aux achats de voitures.

Les prêteurs aux entreprises sont les autres entreprises ou les banques ou encore les services publics au travers de banques.

Les banques endettées -auprès d'autres banques-, sont celles qui ont mal géré car, en principe, elles sont là pour avoir des résultats positifs.

Les «subprimes», ces crédits hypothécaires accordés à des débiteurs insolubles ont déclenché une tempête atteignant l'échafaudage des produits titrisés. Dans ce cas, les avoirs «toxiques» se répandent dans le système financier international et de nombreuses banques sont contaminées. Tout le système s'affole, se bloque et la crise s'installe.

Pour «débloquer» les banques, causes de la crise, les États en 2008 ont prêté à tout va en empruntant. C'est sont crée une énorme dette qui se révèle très difficile à résorber. Bilan : les banques, quand elles vont bien encaissent et quand elles vont mal l'État est... généreux.

Petit détail : les détenteurs de dettes privées se refinançant sur le même marché obligataire et sont en concurrence avec les États. Ce qui explique qu'ils sont de très chauds partisans de règles de rigueur.

Où sont les vrais paradis fiscaux ?

On appelle cela la RÈGLE D'OR. Baptisée d'or pour faire riche, ce qui est un comble puisqu'il s'agit de tout le contraire. Avec comme consolation que ni le mot rigueur, ni celui d'austérité ne seront employés, mais que les réductions budgétaires et les réformes de la législation du travail et de la retraite s'y emploieront. Des mesures symboliques seront certes prises pour frapper les fortunes, mais en omettant l'essentiel, l'évasion fiscale, qui représente en France à 50 milliards d'euros annuels, selon un rapport du Sénat. Les 50 premières banques privées internationales géraient collectivement fin 2010 plus de 15 000 milliards d'euros d'investissements internatio-

Les avoirs «toxiques» se répandent dans le système financier international et de nombreuses banques sont contaminées. Tout le système s'affole, se bloque et la crise s'installe

naux pour le compte d'une clientèle privée, notamment via des trusts et des fondations. Contrairement à ses démentis répétés, le système bancaire international est bien la pierre angulaire de ce système d'évasion fiscale. Les vrais paradis fiscaux, ce ne sont pas les îles Caïmans ou les îles Vierges, mais Londres, la Suisse, le Luxembourg et New-York...

Il n'y a finalement pas de réelle différence entre dette privée et dette publique car, publique ou privée, il faut rendre cette dette ou alors il y a défaut c'est-à-dire faillite et l'État intervient selon le principe du «to big to fall» : trop gros pour tomber.

Les trois stratégies.

On connaît bien les deux premières : la rigueur et la planche à billet. La rigueur s'accompagne souvent d'un qualificatif pour la rendre plus douce : juste, compassionnelle, chrétienne, citoyenne... mais on l'a compris, c'est de la flûte - voir la règle d'or. Ce qui

compte c'est que cela épargne les riches. La rigueur génère la récession comme on le voit actuellement en Grèce, en Irlande, au Portugal ou en Espagne. Et la récession diminue les recettes fiscales de l'État et fait obstacle à la réduction de son déficit.

La planche à billet est interdite par le traité de Lisbonne, mais en début d'année la BCE a prêté aux banques européennes 1 000 milliards d'euros à trois ans, dont on ne sait pas s'ils pourront être remboursés. Des analystes ont appelé cela de la «quasi création monétaire.»

«Y penser toujours, jamais en parler» s'applique à cet espoir fou selon lequel la BCE pourrait effacer la dette en l'achetant, c'est-à-dire en actionnant la planche à billet.

Une troisième stratégie finira peut-être par être adoptée. À l'instar de la restructuration de la dette grecque qui a été déjà opérée, il s'agirait de procéder de même à l'échelle internationale. En clair, de procéder à un défaut organisé.

Car, si les restructurations de dettes ne manquent pas dans l'histoire, jamais nous n'avons été confronté à une telle

situation où l'ensemble des pays dits avancés est frappé de la même maladie : un endettement qu'aucun ne sait résorber. Ni les pays européens, ni les États-Unis, ni le Japon. Une ancienne directrice générale du FMI, Anne Krueger, que l'on n'attendait pas sur ce terrain hétérodoxe, a été l'auteure en 2003 d'un rapport destiné à étudier les modalités d'une restructuration mondiale de la dette publique qui mérite le détour (<http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrmf.htm/>). Comme quoi ce ne serait pas si fou que cela !

La suite de l'histoire n'est pas connue. Le réalisme est aujourd'hui du côté de ceux qui préconisent l'audit de la dette et l'organisation d'un défaut généralisé. Tout en sachant qu'il faudra protéger certains de ses conséquences, comme les détenteurs d'assurances-vie, pour en charger d'autres. L'ONG Tax Justice Network estime que les actifs financiers réfugiés dans les paradis fiscaux représentent la rondelette somme de 25 000 milliards de dollars. Il y a donc du gras... ●

Claude Kowal



~~~~~▲

**14 712 Md\$**  
**La dette publique totale des USA a atteint 14 712 milliards de dollars, soit plus de 100 % du PIB, celle du Japon dépassant les 200%.**

# RIO+20

## Où comment tenter de préserver un avenir pour l'humanité ?



**Dans la famille «on voit très bien que ça va mal, mais qu'est-ce qu'on peut y faire!» Le dernier sommet de la Terre s'est tenu à Rio de Janeiro, au Brésil, du 20 au 22 juin 2012, vingt ans exactement après le premier grand Sommet de la Terre de 1992.**

### Hypocrisie !

Plus de 80 chefs d'Etat et de gouvernement se réunissent avec pour objectif de définir et mettre en œuvre le développement durable au niveau mondial. Sur le site officiel, on pouvait télécharger le document officiel de synthèse, document qui liste 283 points sur 60 pages ! Et ils réussissent tout de même l'exploit de ne prendre aucun engagement contraignant, aucune promesse...

En effet, les discussions se focalisent sur un ensemble de propositions trompeuses appelé «économie verte.» Économie verte ? Un bien joli mot pour un modèle économique qui n'est qu'une étape supplémentaire d'accumulation capitaliste qui continue à exploiter les peuples,

les territoires, la nature. En mettant en avant comme seuls remèdes des solutions technologiques comme les agro-combustibles, l'énergie nucléaire, la biologie synthétique... ce sont les marchés financiers spéculatifs et les multinationales qui sont renforcés !

Un sommet qui promeut l'expansion du système alimentaire agro-industriel, l'une des causes les plus importantes des crises climatiques,

environnementales, économiques et sociales, approfondissant la spéculation sur les aliments, et favorisant les intérêts des multinationales de l'agro-industrie, au détriment de la production locale, paysanne, familiale, des peuples indigènes et des populations autochtones, affectant ainsi la santé de toutes et tous.

Un sommet qui menace des droits déjà acquis, tels que le droit des peuples indigènes, le droit à l'eau, les droits des travailleurs et des travailleuses, les droits des migrant-es, le droit à l'alimentation, au logement, les droits des jeunes et des femmes, le droit à la santé en matière de sexualité et de reproduction, le droit à l'éducation.

Parallèlement à cette Conférence officielle, un grand Sommet des peuples est organisé par de très nombreux mouvements sociaux et organisations écologistes du monde.

Ce sommet refuse ce processus et propose des alternatives au système capitaliste, au modèle actuel de production et de consommation, respectant les droits humains en harmonie avec la nature et l'environnement.

### Extrait de la Déclaration finale

Extrait de la Déclaration finale du sommet des peuples de Rio +20 pour la Justice Sociale et environnementale, pour la défense des biens communs et contre la marchandisation de la vie : «Les institutions financières multilatérales, les coalitions au service du système financier comme le G8 et le G20, la capture «corporative» de l'ONU et la majorité des gouvernements ont démontré leur irresponsabilité face au futur de l'humanité et de la planète, et ont fait la promotion des intérêts des transnationales dans la conférence officielle. Au contraire la vitalité et la force des mobilisations des débats au Sommet des Peuples ont renforcé notre conviction que seul le peuple organisé et mobilisé peut libérer le monde du contrôle des transnationales et du capitalisme financier...

...Les multiples voix et forces qui ont convergé au Sommet des Peuples dénoncent la vraie cause structurelle de la crise globale: le système capitaliste patriarcal, raciste et homophobe...

Le capitalisme conduit aussi à la perte du contrôle social, démocratique et communautaire sur les ressources naturelles et les services stratégiques... Nous exigeons une transition juste qui suppose une amplification du concept de travail, la reconnaissance du travail des femmes et un équilibre entre la production et la reproduction, pour que celle-ci ne soit pas une attribution exclusive des femmes...

Nous affirmons le féminisme comme instrument de construction de l'égalité,

la liberté pour les femmes de disposer de leur corps, une sexualité et le droit à une vie libérée de la violence. De même nous réaffirmons l'urgence de la redistribution des richesses et des revenus, du combat contre le racisme et contre l'ethnocide, de la garantie du droit à la terre et au territoire, du droit à la ville, à l'environnement et à l'eau, à l'éducation, à la culture, à la liberté d'expression et à la démocratisation des moyens de communication...

Les processus sociaux accumulés par les organisations et les mouvements sociaux qui ont convergé au Sommet des Peuples ont résulté sur le choix des axes de lutte suivants :

- Contre la militarisation des Etats et des territoires;
- Contre la criminalisation des organisations et mouvements sociaux;
- Contre la violence envers les femmes;
- Contre les multinationales;
- Contre l'imposition du paiement de dettes économiques injustes et pour l'audit citoyen de celles-ci;
- Pour la garantie du droit des peuples à la terre et aux territoires urbains et ruraux;
- Pour la souveraineté alimentaire et une alimentation saine, contre les produits agro-toxiques et transgéniques;
- Pour la garantie et la conquête de droits;
- Pour la souveraineté des peuples sur le contrôle des biens communs, contre les tentatives de marchandisations de ceux-ci.» ●

Frédérique Payen

## Levons-nous et poursuivons la lutte!

● **Harcèlement moral**

# 10 ans après

**En 2002, le législateur décidait d'inscrire le harcèlement moral dans le Code pénal et le Code du travail. A cet égard, l'article L.1152-2 de ce dernier précise « qu'aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». L'actualité judiciaire récente démontre que 10 ans après, ce texte mérite que les représentant-es du personnel s'en emparent plus que jamais.**

**France télécom : la mise en cause du mode de management**

Le 4 juillet dernier, l'ex-PDG de France Télécom, Didier Lombard, et deux autres anciens dirigeants, ont été mis en examen par le juge chargé d'instruire la plainte déposée par l'inspection du travail et la fédération SUD-PTT fin 2009. Cette plainte avait conduit à l'ouverture d'une information judiciaire pour harcèlement moral en avril 2010. La CFE-CGC et d'autres plaignant-es s'étaient alors constitué-es partie civile à l'ouverture de l'instruction. Dans le cadre de cette enquête, des perquisitions étaient menées au siège parisien de France Télécom-Orange en avril dernier.

Cette affaire fait suite aux suicides d'une trentaine de salarié-es du groupe.

Si ce dossier est aujourd'hui entré dans une phase judiciaire plus conséquente c'est notamment parce que les représentant-es du personnel ont pu s'appuyer sur un dispositif qui aujourd'hui mérite que l'on s'y attarde. Le stress, le harcèlement, les violences verbales ou physiques ne datent pas d'hier. Si certains comportements sont le fruit d'actions iso-

lées, d'autres résultent de facteurs intrinsèquement liés aux choix de l'entreprise ou de certains responsables hiérarchiques.

La Cour de cassation s'est clairement prononcée sur ce point par le passé. Dans un arrêt du 10 novembre 2009 elle admettait que « les méthodes de gestion mises en œuvre par un supérieur hiérarchique (...) peuvent caractériser un harcèlement moral (...) dès

● **Si certains comportements sont le fruit d'actions isolées, d'autres résultent de facteurs intrinsèquement liés aux choix de l'entreprise ou de certains responsables hiérarchiques.**

lors qu'elles se manifestent pour un salarié déterminé par des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet d'entraîner une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

L'accord national interprofessionnel du 26 mars 2010 sur le harcèlement et la violence au travail affirme par ailleurs que « les phénomènes de stress lorsqu'ils découlent de facteurs tenant à l'organisation du travail, l'environnement de travail ou une mauvaise communication dans l'entreprise peuvent conduire à des situations de harcèlement et de violence au travail plus difficiles à identifier ».

**Harcèlement moral : vers une sortie de l'incertitude juridique ?**

Ces éléments complètent à juste titre l'obligation de l'employeur en matière de sécurité et de santé physique et mentale des travailleuses et travailleurs. Il incombe à ce dernier de mettre en œuvre une politique de prévention efficace des risques psychosociaux (RPS). La concertation avec les organisations syndicales, en étroite liaison avec le CHSCT, doit conduire à la négociation et la signature d'un accord sur ce sujet. Trois axes doivent guider les partenaires sociaux : l'identification des RPS, la détermination des actions de prévention et les modalités de traitement des RPS. Pour l'anecdote, Didier Lombard quittait la direction opérationnelle de France Télécom en mars 2010 ... alors que l'accord sur les RPS était signé le 27 septembre 2010.

Notons enfin que l'actualité du harcèlement sexuel a failli gagner le harcèlement moral. En effet, saisie d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), la Cour de cassation devait se prononcer sur le fait de savoir si les dispositions de l'article 222-33-2 du Code pénal, qui définissent le harcèlement moral, portent atteinte ou non aux droits et libertés que la Constitution garantit. Fort heureusement, le 11 juillet dernier, la Chambre criminelle de la Cour de cassation a refusé de transmettre cette QPC au Conseil constitutionnel.

Fin du débat ou simple parenthèse ? Espérons que la première hypothèse soit la bonne. ●

Olivier Cadic

● la rubrique à Guy Yotine



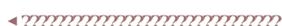
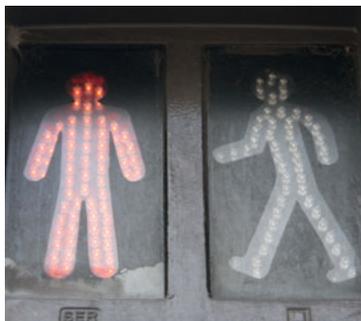
Mercredi 27 juin 2012

## Guy Yotine augmente le SMIC !

Le 1er juillet dernier, le gouvernement a augmenté le smic de 2%. C'est pas lourd. Ça fait 20 euros par mois, 240 par an. Évidemment, la gauche de la gauche et les syndicats hurlent à la pingrerie et les patrons hurlent au scandale «qui met en péril la compétitivité de nos entreprises.» Chacun dans son rôle, comme d'habitude.

J'ai une proposition qui devrait mettre tout le monde d'accord. Il suffit de créer un fond de garantie du smic, qui permettrait, régulièrement, de lui donner de solides coups de pouce. «On» me dit : «d'accord, mais où trouver le fric ?» Là où il se trouve, pardi ! Un exemple concret et chiffré. Il y a environ 2,3 millions de salarié-es au smic. Bernard Arnault, le PDG de LVMH, dit Nanard II, possède une fortune de 32 milliards d'euros à lui tout seul. Mamie Bettencourt, c'est 17 milliards. On leur pique respectivement 30 et 15 milliards – il restera à chacun 2 milliards, de quoi voir venir. Ces 45 milliards seront affectés au fond de garantie où, placés à 2,5% sur un livret d'épargne, ils produiront 1,175 milliard d'euros. Tous les ans, on tape dans les intérêts pour augmenter le smic. Les 2,3 millions de smicard-es toucheront chacun-e une augmentation annuelle de 510 euros par an, soit 42 euros par mois, c'est à dire, 4% d'augmentation annuelle. Pas belle la vie, hein ?

Guy Yotine



# Votre vocation

fait votre fierté,

la nôtre est de vous assurer.

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF

GMF

OFFRE SPÉCIALE  
POUR LES MOINS DE 30 ANS

100 €  
OFFERTS\*

sur vos assurances  
**AUTO** et **SANTÉ**  
Idéal pour bien débuter !

TEMA/PARIS

Pour découvrir les avantages qui vous sont réservés :

- Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
- Connectez-vous sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)



Assurément Humain

\* Offre réservée aux agents des services publics de moins de 30 ans, la première année à la souscription d'un contrat d'assurance auto et/ou d'un contrat de complémentaire santé. Offre non cumulable avec le tarif avant l'âge 30 et valable jusqu'au 31/12/2012. Conditions et détails des prestations dans votre agence GMF ou sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr).

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances R.C.S. Paris 775 691 140  
Siège social : 76, rue de Prony 75857 Paris Cedex 17 et ses filiales GMF Assurances, La Sauvegarde, GMF Vie, Assistance Protection Juridique et Fidélia Assistance. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.  
ASSURANCES MUTUELLES DE FRANCE - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Chartres 323 562 678 - Siège social : 7, avenue Marcel Proust 28932 Chartres Cedex 9.  
Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

Les contrats complémentaires santé sont souscrits par l'A.D.A.C.C.S. auprès de GMF Assurances et La Sauvegarde.